

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt cinq, le 04 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12
Nombre de présents : 11

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, CICORELLA Sébastien, GAS Marcel, HUMBERT Régis, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, ROMATIF Julien, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth,

Absente excusée : MONIN Florence (pouvoir à HUMBERT Régis)

Date de la convocation : 21 février 2025

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia,

Objet de la délibération : Approbation du CFU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération 2022-36 du 15 septembre 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
Vu la commission finance du 20 février 2024 ;
Considérant que le Compte financier unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière de la Commune ;
Considérant que le Compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;
Considérant que ce Compte financier unique remplace les anciens comptes administratifs et de gestion ;
Considérant que le Maire n'a pas participé au débat, ni au vote de ce Compte financier unique ;

Le Conseil Municipal décide à la majorité :

Article 1 : de voter le Compte financier unique de l'exercice 2024 et d'arrêter les comptes :

Fonctionnement :

Dépenses :

Prévu : 842 624.08 €
Réalisé : 548 059.79 €
Reste à réaliser : 0.00 €

Recettes :

Prévu : 842 624.08 €
Réalisé : 618 873.75 €
Reste à réaliser : 0.00 €

Investissement :

Dépenses :

Prévu : 1 013 748.63 €
Réalisé : 326 169.44 €
Reste à réaliser : 136 395.99 €

Recettes :

Prévu : 1 013 748.63 €
Réalisé : 606 320.40 €
Reste à réaliser : 86 988 €

Résultat de clôture de l'exercice 2024 :

Fonctionnement : + 284 744.93 €

Investissement : - 70 042.09 €

Résultat global (Excédent) : + 214 702.84 €

Article 2 : Cette décision sera communiquée aux services fiscaux avant le 15 avril 2024.

Hors de la présence de Monsieur Serge MERCIER, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte financier unique du budget 2024, 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 04 mars 2025

Le Maire,
Serge MERCIER

